



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Fiscalité des heures supplémentaires des intermittents du spectacle

Question écrite n° 8414

### Texte de la question

M. Michel Herbillon interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique au sujet de l'imposition des heures supplémentaires effectuées par les intermittents du spectacle. Certains employeurs de ces derniers indiquent, en cas de dépassement horaire d'un contrat, qu'il s'agit « d'heures de dépassement » et non « d'heures supplémentaires ». Cette dénomination imprécise est de nature à perturber la bonne déclaration des revenus des intermittents du spectacle qui s'interrogent sur la fiscalité de ces heures. Il lui demande de bien vouloir préciser les règles fiscales applicables en la matière aux intermittents du spectacle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Herbillon](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8414

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

**Ministère attributaire :** [Comptes publics](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 mai 2023](#), page 4785

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)